

Présents : Christine DEYMIE, Bernard ANDREOLLO, Anne CORDURIES, Emilie FRAYSSINET, Alain TREMOLIERES, Jean-Pierre BENEDET, Hélène SOLIER, Pascal CAZOTTES, Carole JOURNOUD, Nelly BARTHEZEME, Claude CRAYSSAC, Sophia FREDERIC, Pauline MACIA IBORRA

Secrétaire de séance : Pascal CAZOTTES

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les indemnités des élections présidentielles et législatives. Le Conseil Municipal accepte.

#### I / L APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20/10/2022

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20/10/2022.

#### II / LES INDEMNITES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de reverser au personnel administratif les indemnités perçues pour les élections présidentielles et législatives pour un montant total de 531 euros. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reverser ces indemnités aux secrétaires.

#### III / LA TAXE ASSAINISSEMENT

Mme DEYMIE explique au conseil municipal le fonctionnement de la redevance d'assainissement et distribue des simulations pour la fixation des taux 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2023 comme suit :

61.08 € pour l'abonnement annuel

0.811 € le m3 déversé

#### IV / LA CONVENTION ECOLE ET CINEMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'action culturelle et pédagogique « Ecole et Cinéma » est reconduite pour l'année scolaire 2022/2023 avec la poursuite de la mise en place d'une contribution financière municipale annuelle qui sera établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération, sur la base de 1.50 € par élève et par an comme indiqué dans la convention élaborée entre la commune de Valence d'Albigeois et l'Association Média-Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à verser à Média-Tarn une contribution financière annuelle de 1.50 € par élève inscrit pour l'année scolaire 2022/2023.

#### V / LA CONVENTION ORANGE TOTEM

Mme DEYMIE explique au conseil municipal que par acte en date du 4 février 1974 l'Etat a signé avec notre Commune une convention d'occupation d'un bien dont la commune est propriétaire cadastré H348 sous la forme d'un prêt à usage pour y installer un bâtiment nécessaire aux opérations de téléphonie et d'internet de notre région.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant qui reprendra l'ensemble des droits et obligations d'Orange SA dans le cadre du contrat existant de sorte que TOTEM devienne notre interlocuteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cet avenant.

## VI / LES DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2022 :

### Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	18 300,00	
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	17 000,00	
21 / 2183 / 122	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00	
23 / 2315 / 198	Installations, matériel et outillage techniques	14 700,00	
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues		24 500,00
<b>Total</b>		52 500,00	24 500,00

### Comptes recettes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	7 000,00	
13 / 1313 / 212	Départements	21 000,00	
<b>Total</b>		28 000,00	0,00

### Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion d	80,00	
012 / 6411	Personnel titulaire	8 100,00	
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 100,00	
012 / 6488	Autres charges	1 800,00	
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00	
022 / 022	Dépenses imprévues		3 780,00
<b>Total</b>		14 580,00	3 780,00

### Comptes recettes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 800,00	
<b>Total</b>		10 800,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'unanimité au vote des virements de crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2022

Crédits à ouvrir :

Imputation	Nature	Montant
011 / 618	Divers	1 500,00
042 / 6811	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	700,00
66 / 6688	Autre	300,00
040 / 28158 / OPFI	Autres	700,00
<b>Total</b>		<b>3 200,00</b>

Crédits à réduire :

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	1 000,00
011 / 6156	Maintenance	1 500,00
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	700,00
<b>Total</b>		<b>3 200,00</b>

## VII / L'ADRESSAGE

Le conseil municipal valide le devis le mieux-disant s'élevant à 7313 € HT de l'entreprise Sud-Ouest Signalisation qui fabrique elle-même les panneaux.

Mme FRAYSSINET demandera une ébauche graphique des panneaux pour choisir avec ou sans la mention : commune de Valence d'Albigeois.

Les agents techniques effectueront les changements nécessaires de numérotation dans le bourg. Les administrés domiciliés à l'extérieur du village pourront venir retirer contre signature leur numéro à la mairie.

## VIII / LA LOCATION TRESORERIE

Après avoir demandé plusieurs devis, Mme FRAYSSINET va passer commande des meubles de cuisine et du carrelage qui seront placés courant janvier.

La commission travaux propose de fixer le loyer à 600€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le montant du loyer.

Cet appartement T3, aux normes PMR, d'une superficie de 62m<sup>2</sup> sera mis en location à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, une annonce sera diffusée en mairie, sur facebook et sur le site internet.

## XV / QUESTIONS DIVERSES

- Un nouvel administré se plaint de nuisances sonores causées par les cloches de l'Église, Madame le Maire lit la copie du courrier qu'il a adressé au diocèse.  
Le tintement des cloches fait partie du patrimoine sensoriel d'un village rural et aucun autre riverain ne s'est plaint à ce sujet.
- Une administrée va emménager en rez-de-chaussée des logements HLM situés rue de l'Autan. Elle a demandé à la mairie de clôturer le terrain de l'appartement pour son chien. Cela avait été fait pour une autre locataire. Le Conseil Municipal se prononce favorablement, avec convention d'occupation à titre gratuit, et l'achat des fournitures à la charge du demandeur.
- Le cabinet d'infirmier de la place du Coq va déménager à l'angle de la Grand'rue et de la place du foirail. Une infirmière a demandé qu'une place handicapée soit matérialisée place du foirail à proximité du nouveau cabinet.  
Ce n'est pas nécessaire, dans cette zone l'espace de stationnement est suffisant, il n'est jamais complet.
- Cinq distributeurs de sacs pour déjections canines sont commandés.
- L'opérateur Free souhaite implanter une antenne ou un pylône dans le village afin d'améliorer son réseau. Une étude a été réalisée Gand'rue chez un riverain et une autre étude sera réalisée sur le toit de l'Église.
- Un devis pour une plaque commémorative des défunts de l'ossuaire a été demandé aux pompes funèbres Jalade.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.